

CR : 16^{ème} CPR RITA Réunion Horticole

10 septembre 2020

ARMEFLHOR

Rédacteur : Rehana VALLY Date de rédaction : 11/09/2020

Présents :

REPRESENTANT	ORGANISME	REPRESENTANT	ORGANISME
MELON Cathy	AGILE	THOMAS Philippe	D.A.A.F
SOUPAPOULLE Yannick	ARIFEL	DEBENAY Bruno	D.A.A.F / SALIM
INSA Guillaume	ARMEFLHOR	MAILLARY Ludovic	D.A.A.F / SALIM
NURBEL Toulassi	ARMEFLHOR	RUBAGOTTI Cécile	DAAF - SFD
DAMBREVILLE Alain	ARMEFLHOR	WILT Mylène	EPLFPA - FORMA'TERRA
FILLATRE Jacques	ARMEFLHOR	GESTIN Joseph	EPLFPA DE SAINT- JOSEPH
VALLY Rehana	ARMEFLHOR	CLAIN Clarisse	FDGDON
LUCAS Eric	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION	ROUX Estelle	FDGDON
ROSSOLIN Gilbert	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION	HOSTEING Hermann	GROUPEMENT AGRICULTURE BIOLOGIQUE
APAYA Johny	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION	ATIAMA Morguen	LA COCCINELLE
JEUFFRAULT Eric	CIRAD	DUVIGNAU Mathieu	LA COCCINELLE
REYNAUD Bernard	CIRAD / UMR-PVBMT	ROBERT Claudie	OCAPIAT
BENNET Cindy	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	HERBRETEAU Arthur	PARC NATIONAL DE LA REUNION
CHANE Murielle	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	GALLET Virginie	QUALITROPIC
IRISSIN-MANGATA Josiane	CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	OUDARD Bruno	SECRETARIAT GENERAL DES HAUTS
BENNET Vincent	D.A.A.F	FAGES Patrice	U.H.P.R.
FEUILLADE Richard	D.A.A.F	GRONDIN Nadine	VIVEA FORMATION
GUIZARD Bertrand	D.A.A.F	LESAGE Sébastien	D.A.A.F
HOARAU Daniel	D.A.A.F		

Ordre du jour

1. Introduction DAAF et approbation du compte-rendu du CPR de février 2019
 2. Point de suivi technique des actions Rita Hors PO du Conseil Départemental
 3. Groupe Rita endémique
 4. Relance du Groupe Transfert
 5. Projet agrofert'iles professionnels 2021 et junior 2022
 6. Nouveau cahier des charges VIVEA
 7. Questions diverses
-



1. Introduction et Approbation du compte-rendu du CPR de Décembre 2019 - Vincent BENNET – DAAF

La DAAF fait un tour d'horizon succinct des contraintes et difficultés liées à la crise sanitaire due au COVID, ainsi que les impacts socio-économiques sur le secteur agricole.

Dans l'ensemble, les filières agricoles réunionnaises n'ont pas été trop touchées par la crise sanitaire, en particulier les filières maraichère, élevage et arboricole. La DAAF a constaté notamment une forte résilience de la part des acteurs de ces filières et une excellente capacité de réactivité pour répondre à la demande locale. Cependant, les cultures florales et la filière agro-touristique ont été directement impactées par l'état d'urgence sanitaire et rencontrent toujours à l'heure actuelle des difficultés.

Dans le volet recherche et innovation agricole, de nouvelles activités ont pris place, et cela va permettre de favoriser et d'appuyer le transfert de ces nouvelles technologies aux agriculteurs de l'île. Ce transfert se déroulera via des modules de formation pilotés par la DAAF, et disséminés entre autre par VIVEA.

Concernant les financements en cours pour le volet agricole, il y a deux années de transition via les fonds FEDEAR, soit 2021-2022. En effet, selon la mesure 16.2.1, les financements sont garantis pour 2021. Celui-ci fera tout de même l'objet de réajustement dans le cadre des actions en cours, lors du CPR de Juin 2021. Pour 2022, l'objectif est de maintenir l'enveloppe actuelle et il faudrait donc répondre aux Appels à projet dès le premier semestre 2021.

ODEADOM apporte 1,6 millions d'euros / an pour des activités faites collégalement et sera reconduit en 2022. La DAAF espère que le transfert sera réussi et que nous obtiendrons des résultats concrets.

Approbation du compte-rendu du CPR du 2 Décembre 2019

Pas de remarques, le compte-rendu du CPR du 2 décembre 2019 est approuvé.

2. Point de suivi technique des actions Rita Hors PO du Conseil Départemental Toulassi NURBEL – Armefflor

L'Armefflor fait le point d'avancement sur le plan d'actions et les groupes techniques (voir PPT ci-joint).

Pour rappel, les actions 2020 sont :

- 1/ Amélioration de la compétitivité des exploitations de maraîchage de plein champ et sous abri et des exploitations arboricoles
- 2/ Acquisition de références techniques et appui au développement de l'agriculture biologique et du patrimoine endémique
- 3/ Promotion de la production horticole réunionnaise par la mise en œuvre de techniques de production durables et par l'utilisation de ressources locales
- 4/ Coordination et valorisation de projets scientifiques et techniques
- 5/ Amélioration de la protection des cultures et développement du bio contrôle
- 6/ Mise au point et conception de machines innovantes

Pour chaque action, l'Armeflhor fait le point des thématiques, du produit testé, des essais réalisés, en cours et qu'il reste à réaliser, ainsi que les livrables élaborés.

La convention hors PO a octroyé un financement provenant du département, qui est très large en termes de type d'actions. Le département souhaiterait obtenir un point technique des actions RITA (à faire collégialement).

Concernant l'action 5 (activités de biocontrôle), certains systèmes sont en phase de test et pourraient faire l'objet d'une demande d'homologation. Dans le cadre de l'action 6, une planteuse d'ananas a été construite il y a deux ans.

En conclusion, 95% du programme d'expérimentation 2020 prévu a été maintenu car le retard a été rattrapé. Quelques essais n'ont pas été effectués par manque de matériel et de consommables (paillage, machine etc.), notamment pour l'ail qui a été reprogrammé pour les essais de 2021.

Réactions et avis

Le CIRAD (B.R) indique qu'en collaboration avec l'Armeflhor, le développement de semences péi est en cours. Ce programme permet de doubler la capacité de semences d'ail Vacoa péi entre autres.

L'Armeflhor (A.D) indique que la production de semences est très difficile à effectuer à la Réunion. Le projet STOP qui implique le CIRAD/ARMEFLHOR/COCCINELLE, d'une durée de 6 ans, financé par la Région, permet de faire des essais en biocontrôle sur différents produits agricoles et a permis de mettre en avant des systèmes efficaces. Ce programme devrait intégrer l'UMT.

Petit rappel : 2 AMI vont être soumis à ECOPHYTO, un pour le biocontrôle et l'autre pour la mécanisation.

GAB: pour gérer l'enherbement, le président préconise d'axer les essais sur le paillage au lieu de la mécanisation

3. Groupe Rita endémique

1/ Arthur HERBRETEAU – Parc National de la Réunion

Tout d'abord, pour rappel, le schéma RITA, qui recueille les besoins des collectifs d'acteurs des filières, est composé de membres actifs, avec des acteurs techniques tels que le CIRAD / ArmeFlhor, mais aussi des acteurs plus spécialisés tels que l'ONF, la DEAL et le PARC. Ces derniers sont impliqués afin de travailler en concertation sur les espèces protégées.

Les opportunités entre l'environnement et l'agriculture sont multiples. Cependant, l'accès aux ressources semences est compliqué ce qui freine les activités. C'est l'opportunité de mettre en place des services systémiques sur l'ensemble du territoire. Une réelle demande des collectivités et des communes existe et la mise en place de pépinières devrait démarrer.

Au sein de la région, il a été programmé un budget conséquent afin de planter 1 million d'arbres avec comme enjeux :

1. Emploi
2. Formation
3. Environnement
4. Protection
5. Economie

La chaîne complète concerne le milieu urbain et rural, avec la mise en place de pépinières collectives en vue d'effectuer les actions suivantes : préparation du terrain / production / entretien. Un autre enjeu étant de transcrire ces actions en économie. Quel schéma/modèle doit-on mettre en place afin d'être « politiquement correct » ?

Le PARC possède un modèle global, mais concernant la constitution du groupe qui travaille sur le sujet, notamment sur la valorisation agricole des cultures endémiques, il leur semble que l'intégration de PAPAM ferait sens.

Accès à la semence : il y a **trois principaux facteurs bloquants pour la reproduction des espèces** :

1. **Traçabilité** : le groupe de travail scientifique a mis en avant la biodiversité exceptionnelle à la Réunion, tant en termes de diversité d'espèces qu'en termes de diversité génétique. D'ailleurs, les critères de classement pour les paysages et la biodiversité par l'Unesco intègre ces processus évolutifs et cette diversité génétique. Le principe de mise en production des plantes - *projet porté notamment par le conservatoire botanique depuis des années en lien avec les scientifiques locaux et nationaux* - est de respecter un maximum la diversité génétique de ces espèces et donc de ne pas brasser les écotypes du nord et du sud etc. Ce principe de précaution scientifique est très difficile à mettre en œuvre par un pépiniériste lambda qui souhaite répondre à une demande du marché dans un an ou deux. Il ne saura pas d'où proviennent ses plantes. On voit donc que **l'outil de traçabilité est important**. Si on est capable de tracer tous les plants produits avec une identification du pied mère en milieu naturel, on sera alors capable de gérer ces préoccupations. Aujourd'hui on manque encore de connaissance scientifique il faut donc être prudent. L'outil de traçabilité permettra d'avancer et de trancher sur ces questions.
2. **Récolte** : qui va récolter en milieu naturel ? Est-ce qu'on préconise de la diversité génétique (pas de clone) ? De plus, la récolte au fond des ravines nécessite un temps et une énergie qui augmenteront les coûts de production et de récolte.

3. *Propriété* : L'ONF est propriétaire des semences et souhaiterait les commercialiser. Comment évaluer la valeur de ces semences ? Il semble que les projets scientifiques échappent à une certaine logique économique. Faut-il avoir une approche commerciale ou expérimentale ?

Comment tous ces acteurs peuvent mutualiser des moyens pour récolter les semences, les conserver et les distribuer ?

2/ Estelle ROUX - FDGDON

Dans ce projet, la traçabilité ne prend pas en compte l'aspect sanitaire du végétal et ne permet pas de voir si les semences sont saines. La traçabilité n'a pas pris en charge cet aspect sanitaire. Si on part sur un modèle économique de production intensive, c'est à ce moment-là que vont se révéler les éventuels problèmes, puisqu'on va produire en grande quantité. Pour simplifier il faudrait prendre en compte ce volet, et justement en profiter pour effectuer un état des lieux sanitaire, une bibliographie, et mettre en place un protocole sanitaire (comme la désinfection, la mise en quarantaine des semences etc.) dans la production de semences.

3/ Bernard REYNAUX - CIRAD

Le CIRAD salue le travail qui a été fait jusqu'à présent et indique que dans la réflexion, il faudrait peut-être définir un système à plusieurs étages, pour garantir et bien séparer cette ressource initiale, de ce qui va être multiplié, afin d'assurer la traçabilité (comme dans le domaine agricole). A titre d'exemple pour la filière agrume, il y a le parc à bois, l'organisme multiplicateur qui va produire ainsi que celui qui va certifier. Ceci permet d'assurer également la traçabilité.

Les volets sanitaire et génétique sont liés, et on a par exemple des semences nationales, européennes etc. De plus, il existe plus de diversités car il n'y a presque plus de plants dans les milieux naturels. D'autre part, il y a les espèces rares et les espèces connues, il faudrait donc multiplier au maximum pour éviter la perte de cette diversité génétique. En somme, il faudrait séparer les écotypes d'intérêt économique qu'on va vouloir multiplier, et garder la diversité de l'espèce importante pour la fonctionnalité des écosystèmes.

L'ensemble des partenaires présents va pouvoir définir les priorités opérationnelles et impliquer la CCI en prenant en compte les références scientifiques et économiques :

- 1. Trier les espèces rares des espèces connues - souvent avec une diversité génétique – en commençant par les espèces d'intérêt ;*
- 2. Multiplier pour éviter la perte (allèles rares) ;*
- 3. Mettre en place des mesures pour la restauration de l'environnement (espèces pivots et rares) ;*
- 4. Mettre en place des mesures pour l'aménagement ;*
- 5. Appuyer la production horticole.*

Enfin, les erreurs du passé permettent de définir des préconisations, grâce à l'analyse des expériences et un recul de 10 années, comme par exemple la restauration de l'environnement et l'aménagement qui sont deux métiers différents.

4/ Guillaume INSA – ArmeFlhor

L'ArmeFlhor suggère de ne pas envisager l'élargissement du groupe endémique, car cela serait risqué d'un point de vue opérationnel. En somme, pour être efficace il ne faudrait pas alourdir

les groupes de travail qui ont déjà une représentation professionnelle composée de la chambre d'agriculture et des horticulteurs car en lien avec une vraie problématique. L'association à ce groupe de la composante PAPAM, impliquerait alors l'association des opérateurs des secteurs apicole, agroforesterie etc. Si on décortique toutes les voies de valorisation possibles et qu'on intègre toutes les filières concernées, on prendrait le risque de perdre en efficacité et en opérationnalité. En revanche, certains opérateurs pourraient être conviés ponctuellement, sur des sujets précis.

Au sein de l'ArmeFlhor, il existe désormais un **pôle systèmes agro-forestiers** depuis septembre 2019, qui est en charge par exemple de la *relance de la culture du cacao, de plantes endémiques dans des espaces sensibles comme en lisière de parc* etc. Ce pôle ne se focalise pas uniquement sur de la valorisation économique de production agricole, il va également apporter des services environnementaux, d'où la collaboration avec le Parc.

Pour objectiver la mesure du service environnemental que peut apporter ce système agro-forestier, il y a derrière la notion de prendre en compte l'apport de l'agriculteur qui rend des services écosystémiques en lisière en bloquant des espèces envahissantes, réimplante espèces endémiques, fait des haies pour limiter l'érosion et augmenter la biodiversité. En somme, si l'agriculteur apporte un service environnemental, et il faudrait que son service soit rémunéré, que son revenu intègre ces services).

5/ Johnny Apaya - Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture indique que **l'accompagnement dans l'ensemble des filières, l'appui technique et le transfert de ces systèmes sont fondamentaux**. En outre, il est primordial de **démontrer la partie économique** des projets qui sont développés, car il est nécessaire pour les entreprises de bien cerner la valeur ajoutée des produits, qui permettra notamment de créer de l'emploi. La partie sanitaire sera également prise en compte.

La mise en place d'une MAE sur ces mesures, semble être un axe de réflexion intéressant, et on pourrait également aller plus loin dans l'idée d'intégrer la partie agro foresterie.

La chambre interpelle les services de l'état car il existe un certain nombre de réglementations à prendre en compte, et il ne faudrait pas alourdir les choses, afin d'être pragmatique pour avancer rapidement.

La valeur ajoutée que peut apporter l'ensemble du monde agricole et économique, doit être reconnue à travers les différents projets. Sur la partie endémique la chambre est totalement présente et le démontre sur les interventions et l'accompagnement de l'ensemble des partenaires sur ce sujet.

6/ Bertrand Guizard - DAAF

La DAAF intervient afin de signaler, que les professionnels devraient faire des propositions adaptées au contexte. Pour l'instant, les propositions se focalisent sur la canne mais on peut imaginer des MAE avec des cahiers des charges techniques que l'on pourrait alors transférer (MAE qui serait à creuser).

7/ JEric Lucas- Chambre d'agriculture :

Des groupes de réflexion ont été mis en œuvre avec la chambre, comme pour la réserve naturelle de l'étang de Saint-Paul sur l'utilisation de haies endémiques. En effet, une MAE appelée

Agroécologie sous-système arboricole a été mis en place, où l'objectif est de remplacer les haies intermédiaires par des plantes endémiques. Cela a vocation à augmenter la biodiversité.

En outre, des réflexions dans les hauts sur MHAÉ, pour introduire des arbres endémiques dans les prairies, qui permet de lutter contre la sécheresse et maintenir la biodiversité locale.

L'agroforesterie, se heurte à la définition européenne qui délimite la surface. Cette définition ne permet pas de prendre en compte la culture sous-bois, comme pour la vanille ou le cacao. Pourquoi ne pas créer une définition outremer ?

Rem : une MAE ne va pas jusqu'à l'aboutissement, c'est à la charge de l'agriculteur de planter par lui-même puis l'entretien est pris en charge par les mesures environnementales.

9/ Bertrand Guizard - DAAF

La DAAF soutient le côté pragmatique des activités qui est de donner petit à petit aux professionnels (pépiniéristes et paysagistes) tous les éléments qui permettent de développer leur production et de délivrer sur le marché des plantes endémiques directement utilisables.

Une suggestion est de répondre collectivement, par exemple avec un catalogue qui inventorie les plantes disponibles, leurs exigences écologiques, l'entretien, le niveau de toxicité etc. à construire.

La DAAF a pris l'engagement d'enlever les tulipiers du Gabon, et ils seront remplacés par d'autres végétaux. La DAAF a donc consulté l'ONF pour remplacer ces tulipiers, et ce dernier a fourni une liste de végétaux, assez succincte (6-7).

10 / Eric Jeuffrault - Cirad :

Questions : y a-t-il un marché ? quelle est cette demande, quel type de plantes par exemple ? comment analyser cette demande ? Quel intérêt le parc a-t-il en termes de préservation de l'environnement ? Le parc va mettre à disposition sur l'ensemble du territoire des plantes endémiques et participer à des services écosystémiques, et donc participer à la richesse de l'île malgré les intérêts divergents voire concurrentiels. **Existe-t-il un modèle économique ? quel est-il ?**

11/ UHPR : Patrice Fages

La demande est supérieure à l'offre et il y a un manque cruel de ressources en graines. Pour que le département fasse un million de plants, il faut avoir les graines disponibles, les faire germer etc. Ce travail a été fait en collaboration avec le CIRAD/ArmeFlhor, la procédure n'est pas évidente, c'est tout un apprentissage.

D'autre part, pour que ces arbres fassent de l'ombre, cela prendra entre 3-4 à 10ans.

Le monde économique est prêt, mais il faudrait que tous les acteurs de la filière se préparent également afin démarrer les activités dès maintenant.

La filière travaille sur un modèle économique (depuis 2017) avec UNEP, UHPR, ONF mais il faut avancer, le département doit être impliqué et la chambre doit être associée.

Remarque : il y a 10 ans on interdisait de produire des plantes endémiques et on utilisait 80% de plantes tropicales. 15 ans plus tard, on utilise 80% de plantes endémiques. Il existe donc une vraie volonté politique, mais il manque des graines.

Conclusions :

Armeflhor (G.I.) propose d'entériner le fait qu'il y a un enjeu et un intérêt à poursuivre les travaux et de les amplifier sur les aspects sanitaires complémentaires. L'Armeflhor tiendra le groupe informé des avancées. A noter qu'il **faut 5 millions de graines pour 1 millions de plants endémiques**

Armeflhor (J.F.) indique que dans l'ancienne programmation, le Parc et la DEAL avaient fait des propositions de création de MAE sur la lutte contre des espèces exotiques et sur de la plantation d'indigènes, et ces mesures n'avaient pas été retenues à l'époque. On connaît les limites de ces dispositifs (les MAE ne sont pas des solutions miracles), et il existe peut-être d'autres dispositifs à imaginer.

Réactions et questions

Le PARC : Est-ce que les filières cibles sont pérennes et compatibles ? Faut-il avoir une approche commerciale ou expérimentale ? Comment tous ces acteurs peuvent mutualiser des moyens pour avoir un opérateur opérationnel pour récolter les semences, les conserver et Quel schéma/modèle doit-on mettre en place afin d'être « politiquement correct » ?

CIRAD : On le fait pour une espèce comment le faire pour 100 espèces ?

L'ARMEFLHOR (G.I.) : un agriculteur qui rend des services écosystémiques en lisière en bloquant des espèces envahissantes, réimplante des espèces endémiques, fait des haies pour limiter l'érosion et augmenter la biodiversité, comment peut-il être rémunéré ? Quelle est la perception de la chambre par rapport à cela ?

L'ARMEFLHOR (A.D), la Chambre d'Agriculture (J.A) et le RITA (G.I) rappellent l'importance de la formation pour les salariés et les techniciens d'expérimentation végétale des structures professionnelles agricoles réunionnaises.

Question à la DAAF et au Département pour la préparation du prochain FEADR : Comment peut-on envisager de travailler sur mise à jour de nouvelles MAE en intégrant le bilan des dispositifs passés ?

4. GROUPE TRANSFERT *Eric lucas CA 974*

Le groupe transfert va être relancé lors de la réunion du 15 septembre avec tous les acteurs de l'enseignement agricole, la chambre et la DAAF. On repart sur un nouveau challenge. Par exemple, on va se positionner en termes de conseiller pour répondre à une problématique levée par un agriculteur sur une filière : Lui donner les moyens soit sous forme d'une base de données, soit d'une plateforme, lui indiquer où est-ce qu'il peut trouver les éléments techniques et une personne référente.

En somme, la relance du groupe transfert a pour objectif un meilleur partage de l'information et créer des nouveaux outils innovants.

Comment faire affilier les agriculteurs aux expérimentations ?

Des journées techniques à thème vont être organisées : par exemple une journée technique sur la banane, des journées avec l'Armeflhor où on amènera les agriculteurs dans les champs afin de discuter de nouvelles innovations. Les agriculteurs repartiront avec les fiches techniques et leur suivi sera assuré par les techniciens des OP ou par la chambre.

Réactions et avis

*Armeflhor (G.I.) : On note une implication et remobilisation de la DAAF pour relancer ce maillon des RITA. D'autre part, deux groupes de transfert ont été créés sur le RITA canne et un sur le RITA animal, co-animés par la chambre et un animateur RITA. Cela permet de maintenir la **double tête transfert agricole et transfert enseignement agricole**. L'ambition est d'organiser les agrofert'iles et aller plus loin..*

5. AGROFERT'ILES : Projet agrofert'iles professionnels 2021 et junior 2022

GUILLAUME INSA – ARMEFLHOR / RITA HORTICOLE

Le dernier agrofert'ile junior du mois d'octobre 2018 a été organisé sur deux sites pendant 3 jours avec 45 stands, 76 intervenants et 700 visiteurs.

En vue du prochain COPIL agro fertile junior, il faudrait peut-être réfléchir à une **nouvelle manière d'organiser cet évènement.**

DAAF : Vincent BENNET

La DAAF a amorcé une réflexion autour d'autres formes de transfert pour compenser la non-organisation de ces évènements, dû à la crise sanitaire. En dehors de gros évènements qui se déroulent tous les deux ans, il semble important de mobiliser les ressources et compétences pour faire le transfert au fil de l'eau entre ce qu'il se passe dans les différents centres techniques et établissements d'enseignement agricole. La DAAF s'est mobilisée à travers le COPIL, et :

- *Dans une première étape*, il a été amorcé un **recensement des besoins** que les équipes de formateurs et d'enseignants ont besoin sur le terrain. Ceci afin de mieux maîtriser, la forme et le contenu de ce transfert, pour être exploité et utilisé par les équipes sur le terrain et dans les établissements. Dans ce cadre, la **DAAF va recruter un vacataire à partir du 1er Octobre 2020**, et qui va récolter les besoins (fera le tour des équipes pédagogiques) et mettra en forme la récolte de ces données ;
- *Dans un deuxième temps*, la DAAF va **identifier les ressources existantes** et celles qui le cas échéant restent à créer.

L'objectif général est **d'élaborer une bande de ressources numériques** qui vont compléter les opérations de transfert actuelles, telles que les agrofert'ile. L'enseignement intégrera les innovations afin que l'on puisse les enseigner aux étudiants, pour l'agriculture de demain. Tous les acteurs seront sollicités pour identifier l'ensemble des ressources existantes et celles à créer, c'est donc un chantier pour les années à venir.

Réactions et avis

La chambre : *Le nombre conséquent de visiteurs au dernier agrofert'ile (1000) démontre bien que cet évènement est important et devrait être maintenu d'une manière ou d'une autre. Le transfert est aussi la formation des actifs agricoles, qui serviront aux agriculteurs qui sont dans une dynamique de diversification. La chambre est un partenaire privilégié pour le transfert sur les 3 RITA (canne, Horti et élevage), et outre l'intérêt de la mixité des productions, il faut garder en tête que tout ce travail est fait dans l'objectif d'améliorer et augmenter le revenu des agriculteurs.*

ARMEFLHOR (G.I.) : *on forme les agriculteurs de demain, à l'agriculture moderne, il est important que l'enseignement intègre les innovations. C'est maintenant que nous enseignons et développons l'agriculture réunionnaise de demain. Il semble stratégique d'explorer l'enseignement agricole.*

6. NOUVEAU CAHIER DES CHARGES VIVEA *Nadine Grondin – VIVEA / Guillaume* *INSA - RITA*

Sur le volet formation professionnelle, le groupe VIVEA apporte un gros levier pour le transfert des innovations RITA. VIVEA a travaillé sur un nouvel appel d'offre très spécifique pour la formation qui déploie les innovations du RITA.

Restitution diaporama de vivea :

Vivea avait fait des tentatives de cahier des charges par filières, mais n'a pas atteint les objectifs quantitatifs. Vivea et la DAAF ont donc décidé de faire un diagnostic des freins, facteurs limitants et les points bloquants qui empêchent un déploiement plus large des innovations. Dans ce cadre, un bureau d'étude a donc été missionné pour répondre aux 3 questions suivantes :

1. Comment se fait-il que la formation soit **peu utilisée** pour transférer les RITA ?
2. Quels sont **les freins** que rencontrent les organismes de formation ?
3. Identifier les conditions qui peuvent **déverrouiller les freins**.

Il en ressort un objectif général : **renforcer les liens entre les RITA (animation opérationnelle) et les organismes de formation, et intégrer les innovations en cours qui feront l'objet d'outils pédagogiques pour les formations.**

Un partenariat OF et opérateur technique/expert est fortement souhaité, même si cela n'est pas une condition obligatoire. VIVEA a bonifié les OF pour relancer ces formations à 45euros au lieu de 36, et 2,5 euros de bonus au lieu de 2euros.

En termes d'objectifs pédagogiques, VIVEA Réunion a donc élaboré une proposition ambitieuse et qui répond aux besoins en formation, et est en cohérence avec le programme RITA.

VIVEA rappelle les enjeux nationaux principaux :

- La baisse d'utilisation des intrants ;
- L'impact sur l'environnement ;
- Le bien-être animal ;
- Les aspects sanitaires en élevage etc.

Dans leur cahier des charges, la *durée minimum de formation est de 14h*, pour une séquence de formation. D'autre part, ce cahier des charges est valable jusqu'en 2024, ce qui permet d'anticiper les actions. Les critères sont bien définis en termes de qualité de formation et d'expertise comme pour la partie HORTI, où toutes les thématiques seront traitées.

Enfin, aujourd'hui, l'Est et le Nord sont lésés en termes de nombre de formations. VIVEA va donc prendre en compte cet élément afin d'équilibrer ces formations dans toute l'île.

VIVEA encourage fortement ces formations et indique que les ressources et les moyens financier pour amorcer ces activités, sont disponibles.

Réactions et avis

Question : suite à un transfert, quels sont les impacts sur la réflexion, la stratégie et les pratiques de l'agriculteur ?

Fin du copil 12h40, suivi d'un repas pour les participants.
